

INFORMATISATION : OU EN SONT LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ?

Par le Cabinet René Deriez Consultants

L'informatisation des Bibliothèques a démarré au début des années 80. C'est en effet à cette période que sont apparus, en France, les premiers systèmes intégrant un ensemble de fonctions et non plus simplement le seul enregistrement des transactions de prêts.

Où en est cette informatisation 20 ans après ?

Le Cabinet "René Deriez Consultants" dont l'activité est exclusivement consacré à ce domaine nous donne ici quelques éléments, concernant l'ensemble des Bibliothèques Municipales de villes de plus de 10.000 habitants.

Ce segment de population représente 887 collectivités.

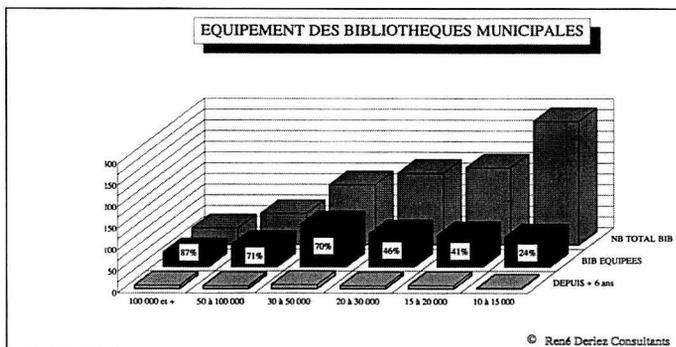
61 d'entre elles n'ont pas de Bibliothèque !

Sur les 826 établissements recensés, 402 utilisent un système informatisé pour, au minimum, la gestion des prêts et la consultation des collections.

Ce chiffre ne correspond qu'à un taux de 48 %.

Le tableau ci-dessous donne le taux d'équipement par type de commune, d'où il ressort un lien entre la taille de la commune et le taux d'informatisation.

En fait, et si l'on considère que nombre d'entre elles sont équipées avec des systèmes devenus obsolètes, il reste près de 60 % des Bibliothèques à équiper.



En réalité ce taux, excessivement faible jusqu'en 1987, a progressé très rapidement ensuite.

Ceci est la conséquence d'un équipement intense depuis 1988, et surtout 1990.

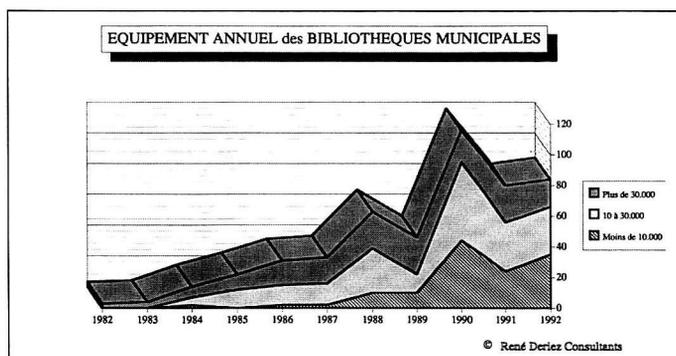
Ces deux étapes correspondent, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

- à partir de 1987/88, à l'automatisation des Bibliothèques de villes de 10 à 30.000 h

- en 1990, à l'automatisation des villes de moins de 10.000 h.

En fait cette courbe semble recouvrir la courbe de création de nouveaux établissements, pour lesquels une informatisation semble logique, alors qu'il est plus difficile de bouleverser le mode de fonctionnement d'une Bibliothèque ancienne.

Ceci explique également qu'à l'intérieur de chaque tranche de communes, ce sont celles qui ont construit ou rénové leur Bibliothèque de manière à créer un véritable réseau de lecture publique, qui se sont équipées.



Les deux tableaux suivant donnent une indication de la répartition des fournisseurs par taille de communes.

Cette répartition mérite quelques commentaires :

- ne concernant que les Bibliothèques municipales, n'y figurent pas les 60 BDP, équipées pour 2/3 d'entre elles avec Multilis ou Opsys.

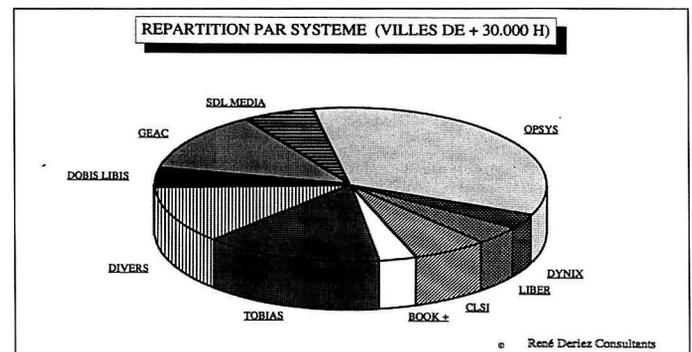
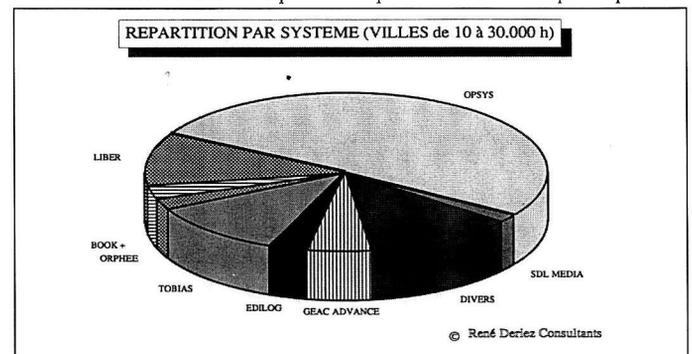
- ne figurent pas non plus les fournisseurs des communes de moins de 10.000 h, quand bien même leur base installée est importante, tels que AFI, Biblix, Paprika...

- cette répartition tient compte de l'ensemble des Bibliothèques installées depuis 1980, la même analyse sur les équipements récents donnerait des chiffres très différents dans la mesure ou sur les 25 systèmes recensés, 14 ne sont plus commercialisés, ou sans succès, depuis 2 ans.

- 80 % des systèmes installés ces 2 dernières années sont des systèmes nouveaux, soit distribués par des entreprises nouvelles : Best Seller, Book +, Dynix, Multilis, Vubis ont tous moins de trois ans en France, soit de nouveaux produits d'anciens fournisseurs : Advance a remplacé Glis chez Geac, Orphée a remplacé Tobias chez Datapoint, et la version 8 d'Opsys est très différente de ses devancières.

- seuls 120 Bibliothèques sur 400, ont un système qui respecte les normes de catalogage demandées par le Ministère de la Culture.

L'informatisation des Bibliothèques municipales se réalise donc petit à petit.



Quelques expériences hasardeuses ou malheureuses ont certainement freiné une progression qui aurait sans doute du être plus rapide, quand on constate, et les études approfondies que notre Cabinet a réalisées le démontre bien, l'apport très important d'une gestion automatisée dans le développement des Bibliothèques.

De nouvelles collectivités viennent à ce mode de gestion, ce sont les petites communes, (107 villes de moins de 10.000 h l'utilisent déjà, dont 30 de moins de 5.000) mais attention à l'anarchie, ces villes doivent penser leur informatique en incluant dans cette réflexion les rapports avec leur BDP.

Le taux d'équipement des services municipaux montre que les élus ont compris l'intérêt de l'informatique ; reste-t-il à en convaincre les bibliothécaires ou à convaincre les élus de l'intérêt de la lecture publique ?